

RÉSUMÉ FINAL DE L'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Centre d'études et de recherches
constitutionnelles comparatives et
politiques (CERCOP)

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université de Montpellier

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 16/04/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Présidente par
intérim

Au nom du comité d'experts² :

Marc Verdussen, Président du
comité d'experts

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président". (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Les données chiffrées présentées dans le tableau de ce document sont extraites des fichiers déposés par la tutelle dépositaire au nom de l'unité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Centre d'études et de recherches constitutionnelles comparatives et politiques
Acronyme de l'unité :	CERCOP
Label et N° actuels :	EA 2037
ID RNSR :	199513678U
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
Nom du directeur (2019-2020) :	M. Alexandre VIALA
Nom du porteur de projet (2021-2025) :	M. Alexandre VIALA
Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :	/

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :	M. Marc VERDUSSEN
	M. Xavier MAGNON
Experts :	M ^{me} Caterina SEVERINO

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

M^{me} Pauline TÜRK

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

M. Michel MERCIER, Université de Montpellier

INTRODUCTION

HISTORIQUE, LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE

Le CERCOP est une équipe d'accueil composée de neuf enseignants-chercheurs (quatre PR et cinq MCF) et d'un assistant-ingénieur. L'équipe est structurée en quatre axes de recherche. Elle coexiste avec d'autres unités de recherche en droit à l'Université de Montpellier (CREAM, IHD..).

Son siège se situe dans les locaux de la Faculté de droit de Montpellier (bâtiment 2, 5ème étage) au 14, rue Cardinal de Cabrières.

Le CERCOP a été fondé en décembre 1987 par le professeur Dominique ROUSSEAU qui a dirigé l'équipe jusqu'en 2010. Le professeur Alexandre VIALA lui a succédé.

Depuis sa création, en décembre 1987, le CERCOP a pour projet de penser ce qu'il est convenu d'appeler « le nouveau droit constitutionnel », d'analyser « ce qui arrive » à la discipline constitutionnelle, de décrire, d'analyser et de comprendre les transformations à l'œuvre au sein du droit constitutionnel.

DIRECTION DE L'UNITÉ

M. Alexandre Viala

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Contentieux constitutionnel

Théorie du droit

Droit constitutionnel comparé.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Nom de l'unité : Centre d'études et de recherches constitutionnelles comparatives et politiques - CERCOP		
Personnels en activité	Nombre au 30/06/2019	Nombre au 01/01/2021
Professeurs et assimilés	4	4
Maîtres de conférences et assimilés	5	5
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	1	1
Sous-total personnels permanents en activité	10	10
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres		
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
Doctorants	26	
Autres personnels non titulaires		
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres	0	
Total personnels	10	10

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

Le comité d'experts souligne l'existence au sein du CERCOP de bonnes relations fondées sur les rapports humains et la proximité entre les membres. Les membres du CERCOP, à tous les niveaux, sont préoccupés d'entretenir et de nourrir la cohésion de l'équipe et de favoriser entre eux la plus grande synergie.

Le comité d'experts note aussi le rayonnement persistant du CERCOP et de ses membres dans le monde juridique, spécialement autour du 'nouveau droit constitutionnel'.

À cet égard, le CERCOP devrait augmenter la visibilité de son investissement dans des objets constitutionnels plus récents, mais aussi pourrait valoriser davantage sa transdisciplinarité. Par ailleurs, le comité regrette que les moyens financiers du CERCOP ne soient pas à la hauteur de son rayonnement.

La petite taille du centre de recherche et la proximité de ses membres constituent sans doute un atout pour le fonctionnement de l'unité. Le comité constate une réelle dynamique et une grande solidarité entre les membres de l'équipe, tout comme entre ces derniers et les doctorants, favorisées également par la disposition des locaux.

Il serait opportun, pour le CERCOP, de finaliser le processus de mise en place de statuts, ce qui permettra de formaliser et de pérenniser les règles de fonctionnement de l'unité.

Les projets de recherches proposés pour les cinq années à venir témoignent d'une singularité de l'approche défendue par le centre de recherche, et d'une véritable vision sur les questionnements contemporains dans la discipline.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)